

## DROITS IMAGE FIGURATION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Date de naissance : .....

No Avs : .....

Projet : Tournage du film « Colombine » de Dominique Othenin-Girard

Concerne:

Figuration dans le cadre du tournage du film «Colombine » réalisé par Dominique Othenin-Girard entre le 30 mars et le 20 avril 2021

Je, sous-signé(e) accepte d'être photographié(e)/filmé(e) et de participer aux prises de vue du film sus-mentionné.

Par ma signature, j'autorise également la société Dreampixies Sàrl, ses associés et leurs éventuels cessionnaires à utiliser cet enregistrement pour l'exploitation du film, sous son titre actuel ou sous un autre titre, et ceci de manière illimitée dans le temps, par tout moyen et sur tout support, dans le monde entier.

Je prends connaissance que, sur le tournage ou en dehors de celui-ci, toute prise de vue (photographique, video) des acteurs, du réalisateur, des techniciens, des décors et autres infrastructures liées au film est impérativement sujette à autorisation de la production. Je prends également connaissance que les photographies prises par moi ou par un tiers et auquel j'aurais accès ne sont pas libres de droits, par conséquent, je ne peux pas les diffuser sur les réseaux (internet, Facebook, etc.) et/ou les mettre à disposition du public.

\*Renonciation au prélèvement des cotisations AVS/AI/APG et AC sur une rétribution d'une minime importance provenant d'une activité accessoire (art. 5 al. LAVS et art. 8bis RAVS).

La personne salariée soussignée donne son accord afin que les cotisations AVS/AI/APG et AC ne soient pas prélevées sur sa rétribution provenant de ses rapports de travail avec la société Dreampixies Sàrl et concernant le tournage du long métrage COLOMBINE réalisé par Dominique Othenin-Girard. Puisqu'il s'agit d'un gain accessoire ne dépassant pas 2'300 CHF par année, la personne salariée déclare avoir pris connaissance du fait que le revenu ne sera par conséquent pas pris en compte dans le calcul des prestations.

Lieu et date :

Signature :